



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Le 19 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 janvier 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 16 janvier 2023.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Magali QUIRING ; Hélène MAXANT et Catherine JUIN.  
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL et Christine LODEWYCKX GRANGER.  
Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET ; Olivier DAVID et René MATHIOT.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Hélène MAXANT ;  
Madame Christine LODEWYCKX GRANGER à Madame Laetitia ASCHBACHER ;  
Monsieur Romuald HEILIG à Monsieur Jean-Luc ERB ;  
Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET.

Présents : 10

Votants : 14

## DELIBERATION N° 5

### RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

*(Rapporteur : Madame JUIN)*

Des opérations de recensement de la population auront lieu jusqu'au 18 février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

A cet effet, une dotation forfaitaire d'un montant de 2 686 euros sera accordée à la commune représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement et pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Conformément aux directives de l'INSEE, il convient pour notre commune de procéder au recrutement de 3 agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- Création de trois emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- Rémunération de chaque agent recenseur selon la formule suivante : 2 686 euros divisés par le nombre de feuille de logements totaux puis multipliée par le nombre de feuilles de logement du secteur de l'agent.

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2023.

Il s'agira donc d'autoriser le Maire à créer trois emplois temporaires d'agents recenseurs et d'approuver les modalités de calcul de la rémunération.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

**AUTORISE** la création de trois emplois temporaires d'agents recenseurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement desdits agents recenseurs.

**APPROUVE** les modalités de calcul de la rémunération.

**AUTORISE** l'inscription au budget 2023 de 2 686 € correspondant à la participation financière de l'état aux travaux de recensement.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 19 janvier 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI